

Guingamp

Direction académique des Côtes d'Armor, Direction des services départementaux de l'Education nationale

janvier 2018

DEMANDE D'AGRÈMENT D'INTERVENANT EXTÉRIEUR RÉMUNÉRÉ

Année scolaire 2018/2019

Ce document est à transmettre à la DSDEN 22, au plus tard, cinq semaines avant le début de l'activité.
Cocher ci-dessous la case correspondante

ÉDUCATION MUSICALE	<input type="checkbox"/>
ARTS PLASTIQUES	<input type="checkbox"/>
EPS (cirque ou danse uniquement)	<input type="checkbox"/>
AUTRES CHAMPS DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE : Education à L'environnement : Ferme pédagogique	<input type="checkbox"/>
préciser :	

EMPLOYEUR :

Collectivité territoriale	
Ou association	Association « La Ferme à Trémargat »
Ou auto-entrepreneur	
Adresse	Guillerbot 22110 TREMARGAT
Téléphone	02 96 24 51 42
	courriel
	tremargat@wanadoo.fr

SOLLICITE L'AGRÈMENT DE :

Nom	BOUKAIS
Prénom	Hamida
Date et lieu de naissance (préciser l'arrondissement)	08/05/1951
Téléphone	02 96 24 52 23
	courriel
	@
S'agit-il d'un renouvellement ?	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON


RENSEIGNEMENTS SUR L'INTERVENANT

Diplôme(s)	Formation CAPASE BAFD
Expériences de l'enseignement	

Joindre pour la première demande : CV, photocopies du (ou des) diplôme(s)

Fait à : Trémargat Le 08/01/2019

Signature de l'employeur
Le Président, Etienne CABARET



Signature de l'intervenante



Remarques du conseiller pédagogique départemental

Date : _____

Signature

Décision DASEN

Motif du refus

Accordé

Refusé

Date : 9 JAN. 2019

Signature de l'éducation nationale adjointe

Pour la directrice académique et par délégation

Françoise LE BROZEC